
Huitième session

La Haye

18-26 novembre 2009

**Élection de juges visant à pourvoir deux sièges vacants à
la Cour pénale internationale : guide pour l'élection**

Note du Secrétariat

1. La présente note a été établie en application de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 du 10 septembre 2004 concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale. Au paragraphe 25 de cette résolution, le Président de l'Assemblée des États Parties est prié de distribuer à tous les États Parties, avant le jour de l'élection, le texte des instructions, ainsi que des exemplaires des bulletins de vote.
2. Le Secrétariat, en consultation avec le Bureau de l'Assemblée des États Parties, a rédigé les règles du scrutin et établi un spécimen de bulletin de vote pour l'élection des juges visant à pourvoir deux sièges vacants à la Cour pénale internationale.
3. Les règles du scrutin énoncées dans l'annexe de la présente note (et le spécimen de bulletin de vote qui les accompagne) ne valent que pour le premier tour de scrutin. Au cas où le nombre des juges élus à l'issue du premier tour de scrutin n'atteindrait pas le nombre requis, les règles du scrutin seront ajustées et un nouveau bulletin de vote sera établi en fonction des résultats du premier ou du précédent tour de scrutin, conformément aux dispositions de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Annexe

PREMIER TOUR DE SCRUTIN : ÉLECTION DE DEUX JUGES DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

RÈGLES DU SCRUTIN

1. Veuillez placer un « X » dans la case située à gauche du nom des candidats pour lesquels vous voulez voter. Seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote sont éligibles.
2. Votez pour 2 candidats au maximum. Les bulletins de vote exprimant des voix pour plus de 2 candidats seront déclarés nuls.
3. Votez pour au moins 1 candidat originaire d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes. Les bulletins exprimant des voix pour moins de 1 candidat originaire d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes seront déclarés nuls.
4. Si vous remplissez toutes les conditions minimales énoncées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus en utilisant moins de 2 voix, vous pouvez vous abstenir de voter pour les candidats restants.
5. Veuillez vérifier votre bulletin de vote pour vous assurer que des voix ont été exprimées:
 - a) Pour 2 candidats au maximum; et
 - b) Pour au moins 1 candidat originaire d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes.

SAMPLE BALLOT PAPER

VOTE FOR A MAXIMUM OF 2 CANDIDATES

	LIST A		LIST B	
	MALE	FEMALE	MALE	FEMALE
ASIA				<input type="checkbox"/> OZAKI Kuniko (Japan)
EASTERN EUROPE				
LATIN AMERICA/ CARIBBEAN VOTE FOR AT LEAST 1 CANDIDATE		<input type="checkbox"/> FERNANDEZ DE GURMENDI, Silvia (Argentina)	<input type="checkbox"/> MONROY CABRA, Marco Gerardo (Colombia) <input type="checkbox"/> POLLARD, Duke E.E. (Guyana)	<input type="checkbox"/> MEDINA QUIROGA, Cecilia (Chile)
WESTERN EUROPE AND OTHER				

--- 0 ---